

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
21 SEPTEMBRE 2015

L'an Deux Mil Quinze, vingt et un septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRESENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs AFFLARD Daniel, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard et PONCET Alain.

ABSENTS: MAITRE Jérôme et VOIRET Simon

SECRETAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I ALAMBIC

Les tarifs de location restent inchangés à savoir 15 € pour les habitants de Gatey et 25 € pour les personnes extérieures.

II LOCATION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail du « GAEC DES PELOUSES ».

III ELECTRIFICATION DU VILLAGE

A la demande de la trésorerie, le Conseil Municipal apporte une décision modificative au budget primitif. La somme de 780€ est prélevée du compte 21534 et rapportée au compte 238.

IV ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal demande au bureau d'étude MODD d'effectuer un diagnostic relatif à l'accessibilité des bâtiments communaux pour la somme de 264€ TTC.

V RENTRÉE SCOLAIRE

Les conseillers prennent connaissance des conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée :

- **CANTINE** : un tarif dégressif sera appliqué pour les familles ayant au moins 3 enfants fréquentant la cantine à partir du 01/10/2015. Le prix du repas est ramené à 4€ au lieu de 4.5€ pour le 3^{ème} enfant.
- **TAP** : le Conseil Municipal accepte la proposition de la fédération des chasseurs pour 5 interventions d'une heure d'animations pour les enfants inscrits au TAP.

- **ACCOMPAGNATRICE SCOLAIRE** : sur décision du Conseil Municipal, elle sera, à partir du 1^{er} octobre, dédommée de ses frais kilométriques pour 3 A/R à Pleure par jour.

VI TRAVAUX COPAROISSIAUX

Pour la réfection d'une partie de la toiture de l'église d'Asnans, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise FERRAROLI d'un montant de 5 272.80€ TTC. La commune de Gatey devra régler 30% de cette somme. Des tableaux et des statues appartenant à l'église d'Asnans nécessitent des travaux de restauration. Le Conseil Municipal décide de demander le classement des ces œuvres.

VII FORMATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS

Le Conseil Municipal accepte le devis de BEAUNE PROTECTION INCENDIE pour la formation à l'utilisation des extincteurs pour un montant de 398.40€ TTC.

VIII ACHAT D'UN VÉHICULE

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion de marque RENAULT type KANGOO pour un montant de 7 600 € TTC. Pour financer cet achat, la somme de 7600€ sera transférée de la section de Fonctionnement du budget vers la section Investissement.

IX ACHATS DIVERS

Le Conseil Municipal décide également d'acheter une remorque pour un montant de 599 € ainsi que d'une citerne à eau pour 219 €.

Séance levée à 22h30

GATEY, le 24/09/2015

